

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018 A 19 HEURES**

=====

PRESENTS : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - Mme BERNEDE M.J - MM. BESSON C - CESCO M - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - FIGUIERE V - M. HOURQUEBIE C - Mmes RENOUE F - RUDELL C - MM. VINCELOT M - YUNG R.

EXCUSES :

ABSENTS : Mme MERLE S

Secrétaire de séance : Mme DELAGE S

Date de convocation : 29/03/2018

=====

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08/03/2018 : Adopté à l'unanimité.

II - ATTRIBUTION DU F.D.A.E.C. 2018 (délibération n° 2018-04-01)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale de 28/03/2018, présidée par M. Guy MORENO et Mme Marie-Claude AGULLANA, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 16 308.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

✓ de réaliser en 2018 les opérations suivantes :

➤ **Travaux de voirie pour un montant HT de 35 753.00 € / 42 903.60 € TTC;**

✓ de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention :

- de **16 308.00 €** au titre de la voirie.

✓ d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

par autofinancement pour un montant de 19 445.00 €.

III - FINANCES :

M. le Maire précise que les éléments financiers ont été préalablement examinés et validés en commission des finances.

1. Présentation et vote du compte administratif 2017 (délibération n° 2018-04-02)

Après présentation, le compte administratif 2017 est voté sous la présidence de M. CESCO, et après retrait de M. le Maire de la façon suivante par **11 voix pour - 1 abstention** (Mme BERNEDE qui précise avoir pris ses fonctions en cours d'année - **1 voix contre** (M. HOURQUEBIE) :

Section de fonctionnement :

- dépenses prévues : 1 585 702.00 €

- dépenses réalisées : 641 517.21 €

- recettes prévues : 1 585 702.00 €

- recettes réalisées : 813 971.67 € + excédent reporté 863 476.25 € = 1 677 447.92 €

soit un excédent de fonctionnement de clôture de 1 035 930.71 €.

Section d'investissement :

- dépenses prévisions : 1 193 423.00 €

réalisations : 596 153.39 €

- recettes prévisions : 1 303 564.00 €

réalisations : 156 062.87 € + excédent reporté 169 220.76 = 325 283.63 €

soit un déficit d'investissement de clôture de 270 869.76 €.

Restes à réaliser : en dépenses : 558 336,00 € et en recettes : 126 561,00 €.

Soit un besoin de financement d'investissement de 702 644.76 €,

Et un résultat d'ensemble du budget 2017 excédentaire de 333 285.95 €

Débat : M. HOURQUEBIE interpelle le Conseil Municipal sur le fait que la Communauté de Communes ne reprenne pas la totalité de la dette de l'aménagement de la voie de Birole. « Ce n'est pas normal » dans la mesure où elle a la compétence sur la zone artisanale. Elle doit prendre la dette aussi.

2. Adoption du compte de gestion du Receveur 2017 (délibération 2018-04-03)

Après examen le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2017, dressé par Monsieur le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part par **12 voix pour et 2 abstentions** (M. HOURQUEBIE et Mme BERNEDE),

3. Affectation des résultats de l'exercice 2017 (délibération 2018-04-04)

A l'occasion du vote du compte administratif, le Conseil Municipal a :

✓ constaté les résultats suivants :

en section de fonctionnement : un excédent de 1 035 930.71 €

en section d'investissement : un besoin de financement de 702 644.76 €.

Il décide maintenant par **12 voix pour et 2 abstentions** (M. HOURQUEBIE et Mme BERNEDE) :

✓ d'affecter au budget unique 2018 :

• en section d'investissement : au compte D 001 (solde d'exécution N-1) la somme de 270 869.76 €

et au compte R 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 702 644.76 €

• en section de fonctionnement : au compte R 002 (excédent reporté) la somme de 333 285.95 €.

4. Vote des taux d'imposition 2018 (délibération n° 2018-04-05) :

Le Conseil Municipal considérant :

1° - la perte de recettes liées aux impositions des entreprises, le re calcul du taux de la taxe d'habitation, du fait de la fusion des communautés de communes, et du mécanisme d'attributions de compensations ;

2° - les projets d'investissements portant notamment sur : l'aménagement sécuritaire de la RD13 au lieu-dit Reynon - l'aménagement d'un deuxième parking à côté de l'école, l'aménagement de la voie communale de Birole avec la création d'un réseau d'eaux pluviales, la création d'un espace de sport et de détente intergénérationnel, la troisième tranche de sécurisation de Bourg, l'éclairage public, la voirie, les bâtiments, les achats de matériel etc...

3° - les bases d'imposition prévisionnelles de 2018 ;

4° - les taux de référence communaux 2017 :

Taxe d'habitation	9.63 %
foncier bâti	12,41%
foncier non bâti	48.57 % ;

5° - les taux moyens communaux 2017 au niveau national et départemental :

taxe d'habitation	24,47 %	27,77 %
foncier bâti	21.00 %	26.02 %
foncier non bâti	49,46 %	55.37 %

6° - les taux plafonds communaux à ne pas dépasser :

taxe d'habitation	69.43 %
foncier bâti	65.05 %
foncier non bâti	138.43 %

Approuve par 13 voix pour - 0 abstention et 1 voix contre (M. HOURQUEBIE), la proposition de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux en 2018, et de les maintenir ainsi à :

- taxe d'habitation	9.63 %
- foncier bâti	12.41 %
- foncier non bâti	48.57 %

Débat : M. HOURQUEBIE : la commune aurait dû diminuer les taux de 3 % pour commencer à réajuster les taux par rapport à la Communauté de Communes.

M. le Maire : nous n'avons aucun élément en main aujourd'hui pour faire cela, malgré les renseignements pris.

5. Subventions de fonctionnement attribuées aux organismes de droit privé en 2018 (délibération n° 2018-04-06)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes

Subventions attribuées / Compte : 6574	Prévisions 2018
ACCA Béguey	50,00
ADDAH 33	200,00
ADELPHA	200,00
A.D.M.R. Cadillac subvention exceptionnelle	500,00
Aéro Club	100,00
A.G.I.M.C.	200,00
Amicale Anciens Combattants	100,00
Amicale Pompiers Arrondissement Langon	100,00
Association Paralysés de France	100,00
Cadets Béguey - Cadillac	460,00
Club Noste Biquey	460,00
Comité Départemental Contre le Cancer	170,00
Comité Secours Populaire	160,00
Croix Rouge Française	100,00
FNACA Comité de Cadillac	100,00
GDSA	200,00
Généalogie	200,00
Institut Bergonié	230,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rions	100,00
Lo Camin	200,00
Moto club Free Riders	150,00
Prévention Routière	150,00
Société de pêche « Le Bouchon dans l'Euille »	100,00
Théâtre Passion de Coimères	100,00
UAC Omnisports (10 € par enfant licencié et par an sur présentation de justificatifs)	
US Vallée de Garonne (foot)	300,00
TOTAL	4 730,00
Subventions non-attribuées	970,00
TOTAL	5 700,00

Départ de Mme CHEVRIER à 20 H 27 =) nombre de présents : 13

6. Présentation et vote du budget 2018 (délibération n° 2018-04-07)

Le budget 2018 est présenté et voté de la façon suivante par **12 voix pour et 1 voix contre** (M. Hourquebie) :

- Section de fonctionnement : dépenses : 1 055 884,00 €
Recettes : 1 055 884,00 €
- Section d'investissement : dépenses : 1 174 601,00 €
Recettes : 1 174 601,00 €.

IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Mme C. Ruddell : fait part de la réunion à laquelle elle a assisté à la Communauté de Communes concernant la politique tarifaire de la petite enfance. Le quotient familial sera mis en place, et la participation des familles serait de l'ordre de 16.50 %.

V - QUESTIONS DIVERSES :

M. F. Daurat : **site internet** : Une rencontre a eu lieu avec M. BERNARD, de « SUR LA TOILE . NET » pour intégrer la consultation depuis les smartphones, mais également pour rendre le site plus attrayant par des photos.

Bulletin municipal : a été finalisé et sera livré dans la semaine. Il contient 40 pages. Le souhait d'une grande partie des administrés, est qu'il en soit rédigé un par semestre.

M. C. Hourquebie : fait remarquer qu'il serait judicieux d'enlever les bons vœux.

Mme S. Delage aurait souhaité qu'il se manifeste plus tôt, et avant que l'accord du bon à tirer ne soit envoyé.

Séance levée à 21 H 06